
INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE

- SESSION 2025 -

Le registre des inscriptions aux concours nationaux de la session 2025 ci-dessous est ouvert :

du mardi 01 octobre 2024 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au jeudi 07 novembre 2024 à 12h00 (heure de Paris).

Les concours suivants seront ouverts dans l'académie de la Guyane au titre de la session 2025 sont :

- ✓ Concours externe public et privé
- ✓ Concours externe public spécial en langue régionale "Créole"
- ✓ Concours externe privé spécial en langue régionale "Créole"
- ✓ 1^{er} concours interne public et privé (uniquement pour les instituteurs titulaires)
- ✓ 2nd concours interne public et privé
- ✓ 3^{ème} concours public
- ✓ Concours interne exceptionnel public
- ✓ Concours interne exceptionnel privé

Les inscriptions se feront uniquement sur internet à l'adresse suivante (via l'application *Cyclades*) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscrivez-vous-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-1061>

L'inscription se déroule en deux étapes :

1. La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active (pour les candidats qui n'en auraient pas déjà un)
2. L'inscription, à partir du compte utilisateur, vous créez votre candidature à chaque recrutement souhaité

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné.

Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat devra obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents

disponibles dans votre "**espace candidat**". Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

Toutes les pièces justificatives devront être téléversées via votre "espace candidat".

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la page <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

puis vous rapprocher du bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes : alain.valerius@ac-guyane.fr et fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr



ATTENTION: Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.

Seule la publication des arrêtés ministériels d'ouverture de concours au journal officiel confirmera l'organisation de ces concours dans l'académie.

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée aux concours

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-de-la-maternelle-l-elementaire-le-crpe-85>

Pour le concours interne exceptionnel, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à ce concours

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/concours-internes-exceptionnels-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-481>

Textes de référence

Statuts particuliers

Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles

Décret n°2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026

Arrêté fixant les modalités d'organisation des concours

Arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

Arrêté du 13 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation des concours institués par le décret n°2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles

Arrêtés fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications permettant de se présenter aux concours

Arrêté du 9 septembre 2013 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premiers et seconds degrés et de personnels d'éducation

Arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualification équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels assurant l'enseignement de l'EPS dans le premier degré